

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2026_063 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE HÔTEL D'ENTREPRISES - CELLULE N°1 - AVENANT N°1 BAIL DÉROGATOIRE CENTRE SAINT-EXUPÉRY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026-041 en date du 02 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant la compétence développement économique de la Communauté de communes Le Grand Charolais,

Considérant que le bail dérogatoire de courte durée au sein de l'hôtel d'entreprises dont était titulaire Monsieur Emmanuel PISSELOUP, directeur du Centre Saint-Exupéry, depuis 06 mai 2025, a pris fin le 05 mai 2026,

Considérant que Monsieur Emmanuel PISSELOUP a sollicité de la Communauté de communes une prolongation de son contrat de location d'une durée de 12 mois,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser cette nouvelle mise à disposition par la signature d'une nouvelle convention d'occupation précaire.

DÉCIDE

Article 1 : De signer une nouvelle convention d'occupation précaire avec Monsieur Emmanuel PISSELOUP, directeur du Centre Saint-Exupéry, dont le siège est 9, rue de Pretin, 71120 Charolles, au sein de l'hôtel d'entreprises, sis Parc d'activités du Charolais – 71120 Vendenesse-les-Charolles, concernant la cellule n°1 d'une surface de 97,75 m².

Article 2 : Cette convention est consentie et acceptée pour une durée de 12 mois et commence à courir à compter du 6 mai 2026 pour se terminer le 05 mai 2027. La location est consentie moyennant une indemnité mensuelle de 350,00 € HT à laquelle s'ajoute le taux de TVA en vigueur soit 420,00 € TTC.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

=====

Fait à Paray-le-Monial, le 10 juillet 2026,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais